



De la gestion publique des externalités attribuables à l'alcool

Christian Ben Lakhdar
Membre du Haut Conseil
de la santé publique

Un principe d'économie publique simple est celui des externalités. Imaginons une usine dont le niveau de production est tellement élevé que la ville voisine est constamment baignée dans un épais brouillard conduisant ses habitants à développer des maladies pulmonaires. Nous sommes ici en présence d'une externalité négative : le haut niveau de production de l'entreprise polluante conduit les individus à être malades. Dans cette situation, la question que se pose l'économiste est la suivante : comment amener l'entreprise à diminuer son niveau de production pour ne pas générer outre mesure une pollution source de maladies. Deux principes coexistent. Le premier stipule que les individus gênés par la pollution achètent des droits de non-production à l'usine incriminée. Celle-ci, dédommée de cette non-production, diminuera son activité amenant les habitants de la ville voisine à moins souffrir de la pollution. Le second est la règle du pollueur-payeur. Ici, la puissance publique instaure une taxe sur la pollution. Cette taxe, incitative, conduit l'entreprise à diminuer son niveau de production et ainsi limiter la pollution.

La consommation d'alcool est la source, ou est impliquée dans, de nombreuses externalités négatives : la morbi-mortalité imputable à l'alcool, l'insécurité routière, les violences, les nuisances sur la voie publique sont économiquement supportés par des tiers ou par la collectivité dans son ensemble. L'usage d'alcool se doit donc d'être limité. La consommation d'alcool en France a drastiquement diminué ces cinquante dernières années, mais certains comportements de consommation soit persistent (l'usage d'alcool durant la grossesse par exemple), soit émergent (le *binge drinking* pour ne citer que lui) rendant l'action publique toujours aussi nécessaire du fait d'un niveau de consommation et d'externalités négatives toujours trop important. L'action publique visant à réduire la consommation d'alcool et les externalités générées prend deux principales directions. Ces directions, qui structurent ce numéro d'*adsp*, sont d'un côté la régulation de l'offre, de l'autre la prévention de l'usage ou la minimisation des dommages.

Il est difficilement concevable de limiter la production d'alcool en France et dans le monde (l'épisode de prohibition américaine en est un exemple). Réguler directement l'offre d'alcool apparaît alors compliqué (à moins de nationaliser la filière et de créer un monopole public de distribution comme c'est le cas dans certains pays européens).

Du fait de cette impossibilité, l'acteur public cherche alors à réguler indirectement l'offre d'alcool à travers des restrictions marketing (augmentation des taxes, interdiction de vente en place et heure ou à certains consommateurs, limitation de la publicité). La loi Evin en fut un fameux exemple ! Il n'en reste pas moins que l'industrie réagit en retour, et l'une de ses réactions peut être de chercher à influencer le régulateur...

Il se peut que le consommateur d'alcool ne possède pas toute l'information nécessaire à une consommation éclairée et souveraine : les jeunes ne connaissent peut-être pas toutes les conséquences possibles de la consommation d'alcool, les femmes enceintes également, le conducteur de véhicule ne se doute pas à quel point ses réflexes seront entamés... L'acteur public se doit donc d'informer pour prévenir. La prévention doit être dynamique, comme le sont les comportements de consommation, et ciblée, pour toucher au plus juste. La prévention peut aussi non pas chercher à limiter la consommation *per se* mais bien les dommages potentiellement associés : existerait alors une possibilité de réduction des risques et des dommages de la consommation d'alcool.

Finalement il existe une voie que l'économiste public n'explore jamais. Si on considère que la principale externalité négative supportée par la collectivité est attribuable à l'alcool-dépendance à travers le coût de la morbi-mortalité attribuable, il se pourrait que ce soit le marché lui-même qui vienne au secours des politiques de santé publique. Ceci dépendra de l'efficacité des médicaments d'aide au sevrage... et du coût de ces derniers. ■